

LES BREVES DE THIL

N° 84

Oct/Nov 2009

SOMMAIRE

- P. 1 Edito
- P. 2 Dernier Conseil Municipal
- P. 3 Informations municipales
- P. 4 Thil : en avant le tri
- P. 6 Vie Pratique
- P. 7 Vie Associative

OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi de 08h30 à 11h15
mardi de 08h30 à 11h15
jeudi de 13h30 à 16h15
vendredi de 14h00 à 18h
samedi de 09h00 à 12h00

Le maire reçoit sur rendez-vous le vendredi de 15h à 18h.

TEL : 04 78 06 19 90

CONTACT : mairie.thil@thil.fr
rgauthier@thil.fr

EDITO

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En ce début d'automne, ce numéro des Brèves fait le point sur l'avancement des dossiers qui vont toucher au plus près de votre quotidien : dossiers communaux mais aussi dossiers de notre communauté de communes.

■ Concernant notre commune, je vous confirme, suite à la réunion organisée à la mi-septembre dernier avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain, que le Haut Débit Fibre Optique sera une réalité pour tous ceux qui le souhaitent dès la fin de cette année. Une réunion publique sera organisée dans le courant du mois de novembre pour nous informer sur le calendrier de son déploiement, comment se raccorder. Nous vous informerons de la date de ce rendez-vous important par un encart spécial Fibre Optique dans vos boîtes aux lettres.

Votre Conseil municipal a décidé d'engager les études techniques préalables à la planification des opérations de mise en sécurité et d'aménagements des voiries communales. Les résultats sont attendus pour la fin d'année ;

■ La Communauté de communes avance aussi sur deux grands dossiers :

○ Le premier concerne le Tri sélectif en porte à porte : afin d'améliorer les rendements de collecte des déchets ménagers et pour faciliter les opérations

de tri, la communauté de communes a retenu le tri sélectif en porte à porte. Celui-ci sera effectif dès le 1^{er} décembre prochain. En deux mots, seul le tri sélectif du verre sera maintenu en Point d'Apport Volontaire (containers du parking du cimetière et containers Route de Niévroz). Le tri des emballages cartons, plastiques et journaux sera effectué par chacun dans des sacs. Le dossier du mois est entièrement consacré à la présentation détaillée de ce nouveau service ;

○ Le second concerne l'engagement d'un processus de concertation avec les entreprises mais également les habitants sur la mise en place à l'horizon 2011 d'un service de transport en commun destiné à faciliter les déplacements domicile-travail. Une réunion publique se tiendra le 29 octobre prochain. Votre participation, vos avis sont importants pour la réussite du projet.

Je terminerai cet Edito en vous remerciant de votre participation à la «Fête des Thilois» le 26 septembre dernier. Ce fut l'occasion pour nous tous de retrouver l'ambiance familiale des réunions de village d'antan. Un grand merci à tous les organisateurs, en particulier le Comité des Fêtes, les associations qui, par leur présence, contribuent à se faire connaître et à développer leur audience locale. Je n'oublie pas non plus la contribution de l'Ecole de Musique de la Communauté de communes (et de ses élèves) dont nous avons tous apprécié la qualité de ses prestations !

Votre Maire,
Bruno LOUSTALET

FACILITER LES DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL

CONCERTATION TRANSPORTS EN COMMUN CCMP

REUNION PUBLIQUE

SALLE POLYVALENTE DE THIL

29 octobre 2009 20h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL...

PROCHAIN
CONSEIL
MUNICIPAL LE
26 NOVEMBRE
2009 EN MAIRIE
DE THIL A 20H30

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2009

Le Compte rendu complet du Conseil municipal est accessible sur le site internet : www.thil.fr. Nous vous présentons, ci-après, de façon synthétique les débats et délibérations du Conseil Municipal du 15 octobre 2009

1.CCMP

▪ **Visite de Monsieur Régis GUYOT, Préfet de l'Ain**

Mr le Préfet a été reçu en début de semaine dans le cadre de l'inauguration de la Gendarmerie de Miribel. Lors de la réunion préalable avec les Elus plusieurs sujets d'actualité ont été abordés, notamment :

La réforme des Collectivités Locales : Concernant l'avenir des relations institutionnelles entre la CCMP et le Grand Lyon, Mr le Préfet, plaidant pour une approche pragmatique des logiques des territoires, la nécessité de réunir les consensus des populations sur la base d'avantages visibles, a indiqué que le travail en commun sur des questions relatives à la continuité des territoires (transports en commun) et aux problématiques d'aménagements communs (Grand Parc) n'induisait pas de nécessité d'avoir à opérer une fusion des territoires.

En réponse aux interrogations des Elus concernant l'impact négatif de la réforme de la taxe professionnelle sur les capacités de financement des communes et des intercommunalités et le risque que cette réforme fait potentiellement peser sur la fiscalité locale, Monsieur le Préfet a rappelé que pour ce qui concerne 2010, le Gouvernement s'est engagé à maintenir le niveau de ressource égal à celui obtenu par le produit 2009 de la taxe professionnelle. Sans anticiper sur le contenu final de la réforme, compte tenu des débats parlementaires en cours, Monsieur le Préfet a insisté sur l'importance de l'ensemble de l'échelon communal et intercommunal à travailler ensemble, à investir de façon efficiente et à maîtriser leurs coûts de fonctionnement.

Les Gens du voyage : Mr le Préfet a rappelé que la CCMP travaille en relation avec les services de la DDE sur quatre aires potentielles. Il a confirmé rester à la disposition et à l'écoute des élus pour avancer sur le sujet dans le contexte de la législation actuelle.

La Fourrière : Monsieur le Préfet interrogera ses services sur les

possibilités réglementaires qui sont permises à la CCMP pour la mise en œuvre d'un service intercommunal de fourrière.

La rencontre avec Mr le Préfet s'est achevée par la visite de l'entreprise ELECTRIFIL qui, après avoir connu une période très difficile jusqu'en juin 2009, connaît depuis trois mois un regain d'activité suite à l'effet du plan de relance gouvernemental en faveur de l'industrie automobile.

▪ **Le Tri sélectif en Porte à Porte et la Concertation Transport en commun** (voir Edito) ont fait l'objet d'une communication.

▪ **Piste BMX** : la CCMP a sollicité la commune pour une étude de faisabilité d'une piste de BMX. Une réunion est prévue prochainement avec le Groupe de Travail municipal en charge de l'instruction de ce dossier. Le club de BMX doit être reçu en Mairie le 30 octobre prochain afin qu'il présente plus en détail son projet.

2.DELIBERATION 09/07/01 : CONSULTATION D'AVOCATS POUR PRESTATIONS D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Vu le rapport de Monsieur Serge Manié, adjoint à l'urbanisme, et la proposition de la commission quant à l'expression des besoins en matière d'assistance juridique dans les domaines relevant de l'urbanisme, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès de cabinets d'avocats ou d'avocats indépendants pour une prestation d'assistance juridique à compter de 2010 et à l'issue de cette consultation, à conclure avec le cabinet d'avocats ou l'avocat indépendant ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse dans les limites de 5.000 euros annuels.

3.DELIBERATIONS 09/07/02 ET 09/07/03 : REMBOURSEMENT EMPRUNTS PAR ANTICIPATION

Sur proposition de Monsieur Philippe MAISONNAS, Premier Adjoint, le Conseil municipal a décidé de procéder au remboursement anticipé de deux emprunts au 1^{er} décembre 2009 souscrits auprès de la société DEXIA pour les montants respectifs de 7.357,00 € et de 58.364,34 €.

4.DELIBERATION 09/07/04 : ETUDE PRÉALABLE DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE, DE MISE EN SÉCURITÉ ET « MODE DOUX »

Monsieur Traclet, Adjoint à la Voirie, a exposé à l'assemblée le contenu de l'étude préalable des aménagements de voirie, de mise en sécurité et « modes doux » à savoir que trois lots étaient

soumis à consultation auprès de bureaux d'études spécialisés :

A la suite de l'analyse des offres par la Commission Voirie – Travaux – Sécurité, seuls les deux premiers lots sont maintenus avec la réalisation des relevés topographiques, le lot 3 étant déclaré sans suite. L'étude spécifique relative au « bouclage mode doux » du village sera remis à plus tard. Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission Voirie-Travaux présentés par Monsieur Vincent Traclet, l'offre de la Société PLANTIER – PRUNIAUX – GUILLER a été retenue pour un montant total de 19.957,92 euros TTC.

Mr Prudon demande des précisions concernant le Mas Durand à savoir si ce dernier est sorti du périmètre thilois.

Mr le Maire répond que le Mas Durand reste dans le périmètre du projet de réaménagement des voiries communales et plus particulièrement dans un aménagement «modes doux». Il rappelle que son aménagement a été présenté à l'éligibilité du Plan pluri-annuel d'investissement de la CCMP au titre de sa compétence «modes doux/voies cyclables ».

Il propose de finaliser le dossier «Mas Durand» en réactualisant le chiffrage préalable existant.

A la suite des études des Aménagements de mise en sécurité et de réfection des voiries communales, un dossier complet relatif aux aménagements de voirie sera présenté à la CCMP pour programmation concertée des travaux, mise en œuvre des financements (part CCMP, part Conseil Général, part Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain et part communale) et planification de leur réalisation sur la période du plan de mandat.

5.QUESTIONS DIVERSES

REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE :

Concernant les locations de la salle polyvalente et afin de respecter la priorité donnée en semaine à l'école, au RAM et aux associations, le règlement de la salle Polyvalente a été modifié, pour entrer en vigueur le 15 octobre 2009, pour ouvrir la location de la salle Polyvalente **occasionnellement et seulement les week-ends et jours fériés aux particuliers habitant en dehors de la commune pour des événements à caractère familial.**

ANIMATIONS_:

Mme Gauthier, Adjointe déléguée à la culture et à la communication, a exposé à l'assemblée le bilan positif dégagé de la Fête des Thilois du 26 septembre 2009. Elle a proposé que cette opération soit renouvelée l'année prochaine.

6.QUESTION(S) DU PUBLIC

Mr P. rappelle que mi-mai dernier, il avait été annoncé par la Municipalité un plan de zonage du tout à l'égout. Il demande où en est ce dossier.

Mr le Maire répond que le plan de zonage est dans le POS / PLU. Il informe aussi que la commission chargée de l'assainissement doit exposer lors d'une prochaine réunion de la Commission Générale. Il note toutefois, que la réalisation de l'assainissement entraînerait un impact sur la fiscalité.

Mr le Maire conclu que courant 2010, il sera statué définitivement sur ce dossier. Une réunion publique sera organisée sur cette question.

LISTES ELECTORALES

La révision annuelle de la liste électorale prévue par le Code électoral a lieu jusqu'au 31 décembre 2009. En conséquence, les demandes d'inscription sur ladite liste seront reçues jusqu'au jeudi 31 décembre 2009 dernier délai en mairie, où les personnes intéressées devront se présenter munies de toutes les pièces justificatives utiles :

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport
- Livret de famille
- Carte de naturalisation...

Ainsi que toutes les pièces justifiant du domicile.

11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu le 11 novembre à 10h et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente de Thil.

INFORMATION CCMP – CONCERTATION AVEC LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Pour diminuer l'utilisation de la voiture et faciliter les déplacements domicile-travail, la CCMP va réaliser un réseau de transport collectif dont l'objectif principal est de desservir les gares et les zones d'activités.

Devenue Autorité Organisatrice des Transports Urbains en janvier 2008, la CCMP a décidé de confier au Bureau TRANSETUDES l'étude quant à l'extension et la restructuration de l'offre de transports en commun sur le territoire.

À partir d'octobre 2009, la CCMP engage une concertation afin de présenter les orientations de cette étude et d'adapter si nécessaire le projet aux besoins des utilisateurs. Des réunions publiques, menées dans chaque commune, informeront ainsi les habitants des objectifs du réseau.

N'hésitez pas à participer aux réunions d'information. L'échange avec vos élus communautaires est important pour la réussite du projet ! A Thil, la réunion aura lieu le jeudi 29 octobre à 20h30 à la salle polyvalente.

THIL : en avant le TRI !

QUELQUES EXPLICATIONS

L'organisation de la collecte des déchets, qu'ils soient ménagers (non triés ou appelés ordures) ou issus du tri sélectif (recyclables), relève de la compétence de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP).

La CCMP a adhéré au syndicat mixte Organom pour le transfert, le transport et le traitement de ses déchets. Organom regroupe dix huit communautés de communes, représente presque 300 000 habitants ! Près de 100 000 tonnes d'ordures ménagères sont ainsi traitées par an au sein de ce syndicat mixte.

Devant l'affluence de plus en plus grande des déchets ménagers, la difficulté à traiter ceux-ci, les nouvelles normes liées à l'environnement, Organom a décidé de lancer un projet ambitieux et novateur en Europe : OVADE

QU'EST-CE QU'OVADE ?

OVADE est une usine fonctionnant de manière simple, fiable et peu dispendieuse en énergie et en eau. Elle permet d'optimiser la valorisation des déchets

ménagers. Elle fonctionnera suivant 3 principes :

► Le tri mécano-biologique :

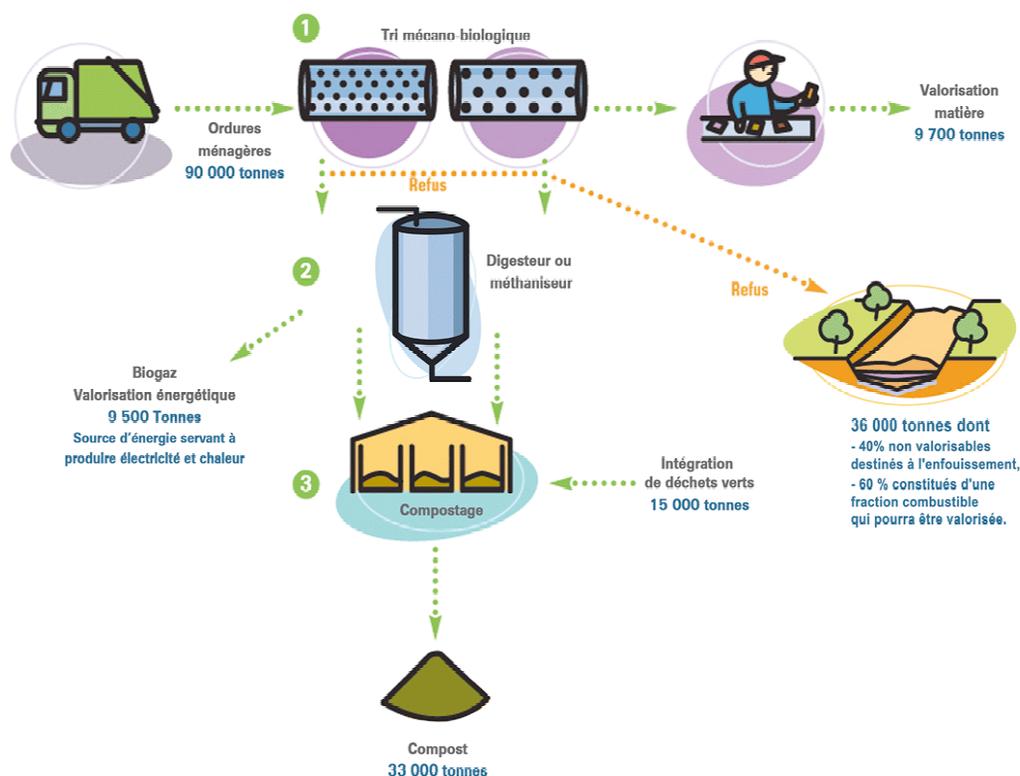
Il vise à trier les déchets afin de pouvoir revendre les déchets recyclables.

► La méthanisation :

La méthanisation est un processus naturel de digestion des déchets organiques en l'absence d'oxygène. Ce processus permettra de transformer la matière organique en biogaz. Ce biogaz, une fois brûlé, permettra d'obtenir de l'électricité, laquelle servira au fonctionnement de l'usine et sera vendu à l'EDF pour sa part excédentaire. Ce procédé permet également de diviser les impacts sur l'effet de serre par trois par rapport à une fermentation aérobie classique.

► Le compostage à la norme NFU 44 051: c'est la matière issue de la méthanisation. Il sera revendu principalement pour l'agriculture.

Le but de cette usine est qu'aucun déchet valorisable ne soit enfoui.



Pour que cette usine fonctionne bien et pour maintenir nos taux de taxe d'ordure ménagère à un niveau raisonnable, la CCMP a décidé de revoir son mode de collecte des déchets recyclables.

Jusqu'à présent, nous avons pour THIL, une collecte sélective des déchets recyclables par point d'apport volontaire (PAV).

Les déchets recyclables (papiers, journaux, boîtes de conserve, verre, etc....) étaient déposés dans les containers de couleur appropriés. Ce mode de tri, instauré en 2002 a donné un résultat de collecte dans la moyenne nationale mais très insatisfaisant au niveau d'ORGANOM puisque la CCMP arrive en 17ème position sur 18 ! Cet état de fait augmente directement notre taxe d'O.M. car les déchets non triés sont incinérés ou enfouis.

Pour pallier ce mauvais résultat et anticiper la mise en fonctionnement d'OVADE, la CCMP a décidé de passer du mode de collecte sélective en point d'apport volontaire en collecte en porte à porte (PAP) et ce à partir du 1^{er} décembre 2009. Cette décision simplifiera énormément le tri au quotidien : nous n'aurons plus besoin de nous déplacer jusqu'aux divers containers pour les déchets d'emballage métal, carton, plastique et journaux. La collecte s'effectuera à notre «porte». C'est ce que l'on appelle : le porte à porte (PAP). Une fois tous les 15 jours, le mercredi des semaines impaires, un camion viendra chercher vos déchets recyclables, Ce dépôt se fera au moyen de sacs en plastique jaunes recyclable, qui devront être déposés à côté de vos bacs déchets ménagers. Ces sacs devront être remplis par les déchets auparavant destinés aux containers jaunes et bleus. Les sacs qui ne vous auront pas été fournis par la CCMP ne seront pas ramassés.

Attention, seul le dépôt du verre continuera à se faire par le biais du PAV. Un container supplémentaire pour le verre sera rajouté pour chaque site de collecte à THIL.

La CCMP, consciente de la difficulté qu'ont les habitants à faire un tri correct, a récemment recruté une ambassadrice du tri. Cette personne est une spécialiste de la gestion des déchets.

Sa mission est de concevoir, d'organiser, d'optimiser, les démarches de collecte mais également d'informer, sensibiliser et accompagner les habitants, les collectivités, les entreprises, les écoles dans leurs pratiques du tri.

Le tri est l'affaire de tous, il fait aujourd'hui partie de nos devoirs de citoyen, et chacun d'entre nous doit se sentir concerné et participer à l'évolution vers un monde plus propre.

Voici un petit récapitulatif des différents déchets les plus courants à trier :

Ce que je peux mettre dans mon sac jaune :

les emballages légers :

- les emballages cartonnés, briques alimentaires, les cartons de maintien
- les bouteilles et flacons en plastique
- les emballages en acier et en aluminium, les aérosols de toute sorte
- les journaux, magazines et prospectus

Ce que je ne peux pas mettre dans mon sac jaune :

- les papiers de boucherie
- les couches culottes
- les mouchoirs jetables
- les gros emballages en métal et objets métalliques car ils vont en déchetterie
- les emballages plastiques des produits phytosanitaires et produits dangereux
- les pots de yaourt et pots de crème fraîche en plastique
- les barquettes, morceaux de polystyrène, film et sacs en plastique
- papiers souillés
- papiers spéciaux (papier calque, papier peint, papier cadeau...)
- les ampoules, la vaisselle, les vitres, les miroirs, les vases.

La CCMP a également édité une plaquette qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres des communes concernées dans les jours qui viennent.

UN PEU DE CIVISME...

BRÛLAGE DES DECHETS VEGETAUX

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit. Les déchets végétaux sont des déchets ménagers : ils sont constitués principalement du bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouses, fleurs et ne sont pas collectés.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage ou en déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbre est autorisé dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Les déchets doivent être suffisamment secs pour brûler facilement (pas de résidus de tontes). Il est interdit d'y ajouter des produits activant la combustion. Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre, et ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20h.

Le brûlage ne doit entraîner **aucune gêne** pour le voisinage (fumées, odeurs désagréables...), et doit être effectué à une **distance minimale de 25m** des voies de circulation et des constructions. Il doit se faire sous la **surveillance permanente d'une personne, et est interdit les jours de grand vent.**

MASSIFS FLEURIS

Nous vous rappelons qu'il est interdit de cueillir les fleurs et les végétaux des massifs communaux ! (devant la mairie, l'épicerie, autour de l'église, bacs de la rue de l'église, etc)

Ces massifs ont été plantés pour le plaisir de tous, et il serait dommage que quelques indéliçats viennent gâcher ce petit bonheur tout simple...! Apprenons à nos enfants à

respecter ces massifs en leur expliquant que ces fleurs-là feront plus plaisir à Maman si elles restent à leur place...

ENQUÊTE INSEE

L'Insee réalise, entre octobre 2009 et janvier 2010, une enquête sur le patrimoine des ménages.

Cette enquête a pour but de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement,... Elle améliorera la connaissance des mécanismes de constitution et de transmission non seulement du patrimoine économique mais également des identités familiales et culturelles. Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

APPEL A LA VIGILANCE

Dans l'auto à la Toussaint, tu ne laisseras pas de sacs à main !

La Toussaint approche et les gendarmes appellent à la vigilance. Faites attention à l'endroit où vous garez votre voiture pour aller au cimetière. Les voleurs connaissent le calendrier. L'événement va conduire de nombreuses voitures à proximité des cimetières, offrant autant d'occasions d'y dérober des objets de valeur. La Gendarmerie appelle donc à la prudence. A la Toussaint, en allant au cimetière, ne laissez rien dans votre véhicule qui puisse attirer les voleurs.

S'il est un endroit où l'on n'imagine pas être volé, c'est dans un cimetière, et pourtant ! Alors prudence. La vigilance est de rigueur lorsque, par exemple, vous nettoyez le marbre d'un caveau, votre sac à main ou votre sacoche accroché au guidon de votre vélo qui n'est pourtant qu'à quelques mètres de vous. Ne laissez pas votre sac hors de votre vue car vous courez le risque de ne pas le retrouver. Toutes ces situations sont pourtant vraies, enregistrées au moment de la Toussaint.

EN CAS D'ABUS CONCERNANT LE BRÛLAGE, OU DE PLAINTES REPETÉES, LE MAIRE SE RESERVE LE DROIT DE PASSER UN ARRÊTÉ INTERDISANT CETTE PRATIQUE, COMME LA LOI L'Y AUTORISE.

...ET ASSOCIATIVE

Les gendarmes renouvellent leurs appels à la prudence. Des messages qui portent leurs fruits car, année après année, ce genre de vol tend à diminuer.

Comme lors de vos déplacements estivaux pour faire échec aux voleurs à la roulotte et aux voleurs de voitures :

- Verrouiller toujours le système de blocage de direction
- Laisser une vitesse enclenchée en plus du frein à main
- Retirer du véhicule vos papiers et valeurs
- Ne jamais laisser d'objets de convoitises visibles à l'intérieur (retirer si possible l'autoradio)
- Fermer les vitres et le toit ouvrant
- Fermer toujours à clés les portières et le coffre
- Retirer vos clés si vous devez vous absenter momentanément de votre véhicule.

EPICERIE

Du nouveau chez Vival : la boutique va subir un coup de neuf et une nouvelle implantation de ses produits. En plus des denrées habituelles, vous y trouverez bientôt un rayon papeterie, cartes postales, petit bricolage de dépannage (qui ne s'est jamais trouvé en panne de vis, de clou ou de colle un dimanche matin, alors que plein d'entrain, il s'apprêtait à remettre en place un volet bancal ou à réparer le vase offert par Tante Berthe ?).

Et pour se réchauffer à l'entrée de l'hiver, Pascal Dubrocca, notre épicier préféré, vous propose une dégustation de Beaujolais nouveau, en toute convivialité, le **vendredi 20 novembre** (la vente de Beaujolais nouveau n'est pas autorisée avant le 3ème jeudi du mois de novembre à minuit.)

Venez nombreux ! Et d'ici là, ne vous privez pas d'un petit crochet par Vival, on y trouve des tas de choses bien utiles, et l'accueil y est toujours chaleureux et souriant !

Attention, nouveaux horaires :

Ouverture de 6h à 12h30 et de 16h à 19h tous les jours sauf le mardi toute la journée et le dimanche après-midi.

NOUVELLE ENTREPRISE

Votre informatique à domicile sur la Cotière !

La société de services informatiques **Les 3 Clics**, lance son pôle d'intervention sur La Cotière. Depuis le 1^{er} septembre, une intervenante domiciliée à **Thil** assure un ensemble de prestations informatiques à une

clientèle de proximité.

De l'initiation aux outils informatiques, à l'installation d'un nouvel équipement, en passant par le dépannage d'une connexion internet, toutes les prestations allient pédagogie et efficacité.

Avantages supplémentaires : la société Les 3 Clics étant agréée par l'état au titre des « Services à la Personne », 50% des sommes facturées sont déductibles des impôts sur le revenu, et les chèques CESU sont acceptés.

Forte de 2 ans d'expérience et de croissance sur l'Ouest Lyonnais (Francheville), et plus de 300 clients, elle permet désormais aux habitants de l'Est Lyonnais de bénéficier de la qualité de service qui continue à faire son succès.

N'attendez plus pour découvrir et profiter de vos outils informatiques !

Pour nous contacter : 04.78.59.22.98 – infos@les3clics.com - www.les3clics.com
Adresse du siège social : 36b, Grande Rue – 69340 Francheville

NAISSANCE D'UNE ASSOCIATION

Afin de dynamiser la vie de notre village par des moments privilégiés de rencontre dans la bonne humeur autour d'événements d'animation ou culturels, un groupe de Thilaises et Thilois aimerait s'investir dans une nouvelle association de type comité des fêtes en mobilisant le plus possible de personnes de notre village.

Si ce projet vous intéresse, nous vous invitons à une réunion d'information le **vendredi 13 novembre 2009 à 20 h 30 à la salle de réunion derrière la mairie.**

BIBLIOTHEQUE

Et voilà, l'été est fini ! Les journées chaudes que nous avons connues nous ont donné l'occasion de savourer quelques bons livres bien à l'abri du soleil.

Mais pas de panique ! L'automne qui a pris sa place nous offre aussi de beaux moments de lecture au coin du feu !

Avec la rentrée, toute notre équipe a retrouvé le chemin de la bibliothèque où le travail ne manque pas. Nous avons notamment pu informatiser et couvrir quelques livres en gros caractères acquis récemment. En voici quelques titres :

...ET ASSOCIATIVE

- Le sentier des pastelliers (G. P. Gleize)
 - Le collier sacré de Montezuma (J. Benzoni)
 - Marghareta la huguenote (M. Caffier)
 - Un nouveau départ (D. Koomson)
- ainsi que quelques autres comme :

- La Princesse des glaces (C. Läckberg), dans la même collection (et la même veine) que les fameux Millenium
- Ulysse from Bagdad (E.E. Schmitt).

Ils sont d'ores et déjà à votre disposition aux permanences habituelles :

- mardi de 16 h à 18 h
- jeudi de 18 h à 19 h

Nous ne terminerons pas ce petit mot sans une chaleureuse pensée pour Roger et Marie-José Girma qui ont été pendant bien longtemps des membres très actifs de la bibliothèque. Nous sommes de tout coeur avec eux.

Les Bibliothécaires

PS

N'hésitez pas à venir nous rejoindre si vous avez même un tout petit peu de temps libre. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

ESPERANCE DE BEYNOST

Pour fêter sa patronne Cécile, l'**Espérance** organise un repas dansant le samedi 21 novembre à 20h30 au complexe du Mas de Roux. Au menu : Choucroute, soirée animée par PMP Disc-Jockey, diverses animations surprises, tombola.

Tarif repas : 25€/adultes, 10€/enfants.

Lots tombola : Téléviseur LCD, Ipod avec sa station d'écoute ...

Ticket 1€ en pré-vente auprès de musiciens et choristes. Inscriptions soirée auprès des musiciens et choristes ou auprès de la présidente Géraldine Lepoivre-Mira au 04 78 06 21 02.

A noter : Concert de Noël le 12 décembre à 20 H, Eglise de Beynost

AMICALE DES POMPIERS

Le **samedi 28 novembre** à partir de **09h30**, l'Amicale des Pompiers organise devant son local une **DEGUSTATION - VENTE D'HUÎTRES**.

N'attendez pas les Fêtes pour venir vous régaler et profiter d'un petit avant-goût de Noël en compagnie de quelques amis et voisins gourmets et gourmands !

SOU DES ECOLES

Le Sou des Ecoles a tenu son Assemblée Générale annuelle, dans une salle de réunion presque déserte, comptant heureusement la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Coste, Directeur de l'école, des membres actifs, du bureau et de..... 3 volontaires !!!! Qu'ils soient tous remerciés.

A cette occasion, une partie du bureau a été renouvelée. Notre présidente Stéphanie TRACLET a pris une retraite bien méritée, heureusement remplacée par son adjointe Evelyne LAPLACE. Nous les remercions toutes les 2 pour le travail accompli et celui à venir,

Fidèle à la tradition, un vote a approuvé le bilan très positif de cette année. Avec 13 manifestations à son actif, le Sou des Ecoles a pu récolter près de 10.000 euros, entièrement au profit de l'école et de ses élèves.

C'est pourquoi, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, de l'aide, même ponctuelle du plus grand nombre, pour que perdure notre association, créée, nous vous le rappelons en 1959 !!!!!

Petits et grands, vous serez donc tous avec nous, le dimanche 22 novembre, pour notre désormais célèbre LOTO.

Nous remercions par avance les entreprises et artisans pouvant nous offrir des lots, ainsi que tous les volontaires qui pourront nous aider le jour J.

Pour ceux qui n'auraient pas le bonheur de posséder notre calendrier, nous vous rappelons nos principales manifestations :

LOTO : dimanche 22 novembre 2009

Arbre de Noël : 11 décembre 2009

FARFOUILLE : 20 juin 2010

Merci à tous et à bientôt !

Directeur de publication : B. LOUSTALET. Rédactrice en chef et conception graphique : H. GAUTHIER. Rédacteurs : B. LOUSTALET, H. GAUTHIER, L. DENIS Associations. Impression : TEAMRUSH, Villeurbanne. Distribution : élus municipaux.